



Traité 'Orla

Michna 13 - Chapitre 2

כִּלִּים שֶׁסָּכַן בְּשֶׁמֶן טָמֵא,
וְתִזַּר וְסָכַן בְּשֶׁמֶן טָהוֹר,
אוֹ שֶׁסָּכַן בְּשֶׁמֶן טָהוֹר,
וְתִזַּר וְסָכַן בְּשֶׁמֶן טָמֵא,
רַבִּי אֶלְיעֶזֶר אוֹמֵר:
אַחַר הַרְאֵשׁוֹן אֲנִי בָּא;
וְחֻכְמִים אוֹמְרִים:
אַחַר הָאֲחֵרוֹן:

Si l'on a enduit des vêtements de peau avec de l'huile impure et qu'ensuite on les enduit avec de l'huile pure, ou si l'on a opéré à l'inverse, se servant d'abord de la pure, puis de l'impure, on se dirige, selon Rabbi Eliézer, d'après la première huile employée ; selon les autres Sages, c'est la dernière qui l'emporte.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions